

Calendrier de traitement des demandes de CPP pour l'année 2023-2024

Mois	Jour	Opérations
septembre 2022	22 à 10 h	Publication par les établissements, sur leur site internet, des critères d'attributions du CPP et de la trame du dossier à constituer
janvier 2023	21 à 10 h	Ouverture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CPP
mars 2023	5 à minuit 23 à midi	Fermeture de l'application NAOS pour le dépôt des demandes de CPP Désignation des rapporteurs par la CS
juin 2023	15 à 12 h	Classement des données par la CS
juillet 2023	au plus tard le 13 à 17h	Date limite de saisie des avis et des attributions dans Galaxie